



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(DEPI) /MED Compliance Committee.2/6
9 mars 2009
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Deuxième réunion du Comité de respect des obligations

Athènes (Grèce), 26-27 mars 2009

**Projet de programme de travail du Comité de respect des obligations
pour l'exercice biennal 2010-2011**

Document établi par le Secrétariat

Composante juridique

Promotion de la mise en œuvre et du respect des obligations

Objectif:

Promouvoir la mise en œuvre et le respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles [y compris l'efficacité des mesures prises pour leur application].

Avec l'adoption de la Décision sur les Procédures et mécanismes de respect des obligations par la Quinzième réunion des Parties contractantes et la constitution du Comité de respect des obligations en juillet 2008, ce Comité devient un organe subsidiaire officiel de la Convention et de ses Protocoles ainsi que de la réunion des Parties contractantes.

Un montant forfaitaire de 70 000 euros par an est proposé pour appuyer les types suivants d'activités du Comité :

- a) convocation d'au moins une réunion par an du Comité de respect des obligations;
- b) participation des membres du Comité et de ses membres suppléants, des représentants des Parties contractantes concernées aux réunions du Comité de respect des obligations, ainsi que d'observateurs, le cas échéant;
- c) participation des membres et des suppléants, des Parties contractantes concernées et d'experts, s'il y a lieu, à des missions relatives à l'exercice par le Comité de ses fonctions, telles qu'exposées dans la Décision IG 17/2 de la Quinzième réunion des Parties contractantes et dans le Règlement intérieur du Comité;
- d) assistance aux Parties contractantes concernées pour qu'elles appliquent les recommandations du Comité et/ou de la réunion des Parties contractantes relatives aux situations de non-respect;
- e) préparation d'études, évaluations, critères, analyses et autres documents de travail; et/ou d'information afin de permettre au Comité d'exercer ses fonctions et de proposer des recommandations et moyens aux Parties contractantes concernées et aux réunions des Parties contractantes;
- f) activités de sensibilisation.

En ce qui concerne les documents de travail et d'information requis, le Secrétariat souhaiterait proposer que les sujets suivants soient examinés par le Comité de respect des obligations au cours du prochain exercice biennal:

- Élaboration de la liste de contrôle pour relever les cas éventuels de non-respect en vue d'appliquer le paragraphe 23 des Procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.
- Analyses de l'efficacité de l'application des Procédures et mécanisme de respect des obligations de la Convention de Barcelone en tenant compte de l'information en retour des Parties concernant les modalités selon lesquelles le rôle d'appui du Comité de respect des obligations pourrait être amélioré.
- Analyse des questions générales de respect des obligations découlant des rapports soumis par les Parties contractantes pour les exercices 2006-2007 et 2008-2009.
- Saisines effectuées par des Parties contractantes, le cas échéant.
- Questions renvoyées par le Secrétariat sur d'éventuelles situations de non-respect sur la base des rapports pour 2006-2007.
- Publication du projet de brochure-guide sur les Procédures et mécanismes de respect des obligations, en anglais, arabe et français.
- Élaboration et adoption du rapport et des recommandations du Comité de respect des obligations, pour soumission à la Dix-septième réunion des Parties contractantes.
- Élaboration des critères et procédures en vue d'appliquer le règlement intérieur des réunions du Comité et des travaux de celui-ci.

Pertinence politique	Activité	Résultats attendus pour l'exercice biennal 2010-11	Responsabilités	Réalizations/ Indicateurs	Partenariats/ Initiatives connexes	Budget					
						2010 000 euros			2011 000 euros		
						MTF	CE	Ext	MTF	CE	Ext
Article 27 de la Convention, Décision IG 17/2, projet de Règlement intérieur du Comité de respect des obligations	<p>Promotion de l'application et du respect des obligations</p> <p>a) Préparation des principaux documents de travail pour l'organisation de la réunion du Comité de respect des obligations afin de permettre à ce dernier d'exercer ses fonctions et de traiter les questions de respect des obligations</p> <p>b) réunion annuelle du Comité de respect des obligations</p> <p>c) Facilitation fournie aux Parties contractantes concernées</p> <p>d) Activités de communication pour accroître la sensibilisation aux questions de respect des obligations</p>	<p>Programme de travail détaillé pour l'exercice biennal 2010-2011 établi</p> <p>Rapports nationaux évalués par les composantes du PAM et le Secrétariat</p> <p>Cas de non-respect relevés, s'il y a lieu, évalués, facilités, et interventions correctrices proposées</p> <p>Interventions correctrices proposées appliquées par les Parties contractantes concernées (le cas échéant)</p>	<p>Secrétariat avec l'appui, selon le cas, du MED POL, des CAR et d'experts régionaux</p> <p>Parties contractantes concernées</p>	<p>Le Comité de respect des obligations est pleinement opérationnel</p> <p>Ses fonctions sont exercées conformément à la Décision IG 17/2 et au Règlement intérieur des réunions du Comité de respect des obligations</p> <p>Le rapport sur les travaux du Comité de respect des obligations est soumis à la réunion des Parties contractantes en 2011</p> <p>Recommandations du Comité acceptées par la réunion des Parties contractantes, s'il y a lieu</p>	<p>Organes chargés du respect des obligations au titre d'autres conventions telles que Berne, CITES, CBD, etc. et le système de mise en conformité de l'UE</p>	70			70		

MTF = Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

Recommandations du Secrétariat

Le Comité de respect des obligations est invité à examiner le projet de programme de travail du Comité proposé par le Secrétariat pour l'exercice biennal 2010-2011 et de se prononcer à ce sujet, s'il y a lieu.